

REACTIVITE

Nucléaire : les risques deviennent tangibles

Dans un rapport interne, EDF évalue à 1 sur 100000 par an le risque d'accidents graves. Soit une probabilité de 0,5 % sur dix ans en France. Dans la mire : les défauts de conception, la sécurité des réacteurs et... les hommes.

« Il faut donc considérer que dans l'état actuel de sûreté du parc EDF, la probabilité de voir survenir un (tel) accident (1) sur une des tranches du parc dans les dix ans à venir peut être de quelques pour cent. » Ces « quelques pour cent », écrits de la main de Pierre Tanguy, inspecteur général de la sûreté nucléaire, dans un rapport interne d'EDF révélé hier par le *Canard Enchaîné*, ont bien sûr fait sauter, même s'il ne s'agit pas d'une nouveauté. Dès le mois d'août dernier, Pierre Tanguy n'écrivait pas autre chose dans un article intitulé *le Retour d'expérience*, du supplément de *La Recherche* : *Risques naturels et technologiques*, officialisant le nouveau discours d'EDF sur le risque nucléaire.

D'une part, les accidents majeurs — c'est-à-dire fusion du cœur du réacteur puis relâchement ou non de radioactivité vers l'extérieur — font bel et bien partie du nouveau « PAN » (Paysage des accidents nucléaires) français, bouleversé par Three Mile Island (1979) et Tchernobyl (1986). Surtout, ils risquent de survenir beaucoup plus fréquemment que concepteurs et exploitants ne l'admettaient naguère. Plus précisément, ces accidents graves « ont une probabilité d'occurrence de l'ordre de 1 sur 100000 par an », écrit Pierre Tanguy. Sachant qu'il y a 50 tranches en fonctionnement, la probabilité d'un accident est donc de 0,5 % pour dix ans en France. Naguère, un accident majeur sur une tranche avait une probabilité reléguée au rang de l'épsilon, un sur dix ou cent millions. De fait, ce qui frappe surtout dans les « documents relatifs à la sûreté nucléaire présentés à la réunion "ad-hoc" Sûreté nucléaire du 18 janvier 1990 par la Direction générale », c'est le ton. Inquiet et parfois furieux.

L'inquiétude d'abord. L'année 1989 a été une « année "chaude" pour la sûreté à EDF », une « année-charnière ». Pierre Tanguy classe les incidents en trois groupes. Citons par exemple les problèmes liés « au vieillissement des installations. L'usure des grappes de contrôle des réacteurs 900 MW, plus rapide que prévue, qui s'est manifestée par un blocage à Gravelines, en est l'exemple le plus significatif ». Un autre type de difficultés est jugé par lui plus « dérangent, dans la mesure où il résulte de qualifications insuffisantes sur des modifications de conception, ou de fabrication, sur des systèmes dont on pouvait considérer, au stade actuel du programme REP (2), qu'ils étaient éprouvés ».

Pierre Tanguy cite en particulier les « deux problèmes génériques majeurs sur les tranches 1300 MW » qui « marqueront sans conteste l'année 1989 ». Il s'agit de « défauts de soudures » sur les pressuriseurs (éléments très importants du circuit primaire d'évacuation de la chaleur du réacteur), « défauts imputables à une erreur de conception » et surtout du « nouveau type de déformation observé sur les tubes des générateurs de vapeurs (...) suivi de fissurations par corrosion sous contrainte, défaut dont l'origine exacte fait encore l'objet de discussions ». Même s'il estime qu'EDF a su réagir face à ce problème, Pierre Tanguy fait remarquer « qu'une situation entièrement "normale" ne pourra être établie avant plusieurs années ».

Pas étonnant donc que l'inspecteur

général de la sûreté nucléaire incite ses collègues « à être particulièrement attentifs à tous les incidents qui trouvent partiellement leur origine dans des défauts indépendants de l'exploitation proprement dite », rappelant qu'il faut faire particulièrement attention à ce que l'on nomme les « précurseurs » des incidents. Il cite, en dehors des problèmes déjà évoqués plus haut, la « détérioration non prévue des grappes de commande entraînant une possibilité de blocage, c'est-à-dire le non-fonctionnement d'une sécurité essentielle, le contrôle de la réactivité ». Rappelons que c'est l'envol soudain de la réactivité au cœur du réacteur qui a été l'origine de la catastrophe de Tchernobyl. On note aussi l'évocation d'« erreurs dans la modification d'un logiciel de sécurité, non décelées par l'assurance de qualité, qui ouvre la porte à des séquences non prises en

compte dans la conception ». En clair, cela signifie que certains types d'incidents ou d'accidents n'ont pas été envisagés...

Furieux, le rapport l'est aussi bien pour l'intérieur que pour l'extérieur d'EDF. Pour l'intérieur, aucune tendresse : « le point le plus critique, au moins sous l'angle de la sûreté », ce sont « les hommes ». Ils « ne paraissent pas globalement adaptés à l'enjeu et ceci à tous les niveaux de responsabilités et, en particulier, à celui de la hiérarchie et des "managers" ». A l'extérieur, le SCSIN (Service central de sûreté des installations nucléaires), dépendant du ministère de l'Industrie et qui peut imposer ses avis à EDF, est la cible de la colère : « L'affirmation d'indépendance du SCSIN, par des critiques dures de la manière dont EDF exploite ses centrales ; a surtout conduit le public à perdre la

confiance qu'il avait dans l'exploitation nucléaire ». De fait, un véritable bras armé s'est instauré entre EDF et SCSIN au sujet de l'« échelle de gravité » (instaurée sous Alain Madelin) qui évalue l'importance des incidents ou accidents nucléaires. Si l'année 1989 a été une année-charnière selon EDF, l'année 1990 devrait être celle de toutes les bagarres, sur tous les fronts, de la sécurité des réacteurs à l'enfouissement des déchets, impliquant tous les acteurs connus, CEA, Cogema, Andra, EDF, SCSIN.

Dominique LEGL...

(1) Un accident « grave », classé au niveau gravité 5 de l'échelle de gravité qui en compte conduisant à un « risque radiologique suffisamment important pour que les pouvoirs publics jugent nécessaire de déclencher sur le site le plan d'urgence (Plan particulier d'intervention) ».

(2) Réacteurs à eau pressurisée, constituant quasi-totalité du parc français.